### Châteanguay AU FIL DU TEMPS

### Le pont Arthur-Laberge

Le pont d'acier bâti en 1888 est surélevé de manière à l'éloigner des glaces printanières. Philip McComber raconte que «Monter la côte du pont à pied ou à bicyclette était essoufflant. C'était un spectacle comme on en voit seulement dans les films du Far West de devoir escalader la côte du pont par deux chevaux puissants, tirant la charoyeuse de pierres. L'élan se prenait à partir de chez le Dr Marchand et le suspense consistait à savoir si, pantelant et écumants, ils arriveraient à gravir la dure pente.»

## Châteauguay Juin 2014 Vol. 3 — No. 2 AU FILDUTEMPS



# Le pont Arthur-Laberge

Note importante : La SMGC tient à remercie

La SMGC tient à remercier M. Raymond Laberge pour son travail de recherche historique qui a servi à la rédaction de cette brochure.





### Châteanguay AU FIL DU TEMPS

#### Le pont Arthur-Laberge

Le pont Arthur-Laberge est inauguré le 24 mai 1959, bien que les voitures y circulent déjà depuis 1955. Ce pont est le neuvième à enjamber la rivière à cet endroit. Il n'est donc pas surprenant qu'il soit affublé de nombreux surnoms tirés de la coutume : « pont du village », « pont de l'église » ou plus simplement « pont de Châteauguay ». Pendant longtemps, ce pont fut le seul de la ville.

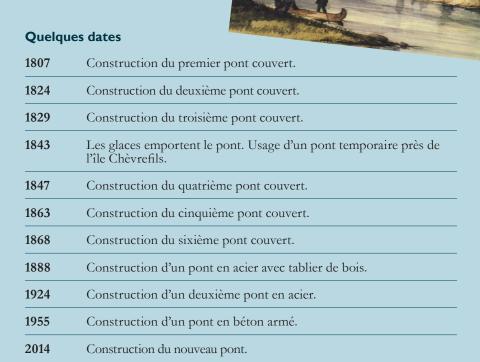
Auparavant, il était habituel de traverser à gué devant l'église durant la saison sèche ou sur la glace durant l'hiver. En 1807, un premier pont couvert construit de pierres et de bois est bâti pour permettre aux gens qui habitent la Haute-Rivière (le Haut-Châteauguay) de se rendre plus efficacement à l'église Saint-Joachim. Après une quinzaine d'années, il est remplacé par une construction plus costaude au coût énorme à l'époque de 60 000 livres anglaises! Cet investissement n'empêchera pas le pont d'être emporté par les glaces au printemps 1829.

Un troisième pont couvert est bâti la même année grâce aux crédits octroyés par le gouvernement du Bas-Canada. Beauharnois est alors une ville d'importance qui doit être rejointe facilement. De nouveau emporté par les glaces en 1843, la construction d'un autre pont sème la zizanie parmi les habitants; certains prônent la construction d'un pont régulier à l'emplacement du pont temporaire, situé près de l'île Chèvrefils et construit à la hâte par les Sœurs Grises pour assurer l'usage

des moulins environnants. La querelle est réglée par la reconstruction du « pont du village » en 1847. La crue des eaux a toutefois encore raison de cette infrastructure en avril 1863. Dès lors, les habitants de Châteauguay et de Beauharnois obtiennent du gouvernement du Canada-Uni une aide monétaire suffisante pour construire un pont solide capable de résister à la force des crues printanières. Ce pont durera... 4 ans! Un sixième pont, construit en bois en 1868, est financé par un péage. Il est détruit par les glaces lors d'une énième inondation en avril 1886.

Tous comprennent qu'un pont de bois n'est pas assez solide. Le premier pont en acier est bâti en 1888. C'est sur ce pont que circulent les premiers automobilistes châteauguois. Bien que la structure résiste aux glaces, l'usage plus régulier des voitures à moteur le rend obsolète. Le conseil de Ville, sous la présidence du maire Arthur Laberge, fait construire en 1924 un pont-route avec l'aide du gouvernement du Québec, au coût de 215 000 \$. Ses étais sont escaladés par les plus jeunes et sa pente est importante. Ce pont de fer sera remplacé en 1955 par un pont de béton armé situé légèrement en amont de la rivière, qui laisse entrevoir les anciennes assises. Le pont Laberge est élargi au cours des années 1980 au coût de près de 330 000 \$. Près de 60 ans après sa construction, le pont, rendu à la fin de sa vie utile, sera reconstruit en 2014.





Le pont couvert construit en 1868 est financé par un péage. Voici ce qui était affiché à propos des tarifs :

hateaugua

En hiver et en été, l' schelling pour une voiture simple.

Chaque écuyer, 6 deniers et 6 deniers par bête traversée.

Amende de 20\$ s'il y a dépassement du poids maximal de 3000 livres.

Interdiction de faire trotter les chevaux sous peine d'amende de 10 schellings, et du double en cas de récidive.

Aucun traversier payant n'est toléré dans les limites du village sous peine d'une amende de 4\$.

